

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

AMENDEMENT

N ° CL997

présenté par

M. Huyghe, M. Bazin, Mme Corneloup, M. Reda, M. Schellenberger et M. Sermier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11 BIS C, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.